

-K.D-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 18 décembre 1957.-

Nº 3786/Arme.02

OBJET:

Demande d'acquisition d'arme
Muruhuye François.
Réponse au nº 6596/Fin.
du 2/11/1957.-

Monsieur le Commissaire Provincial,
Résident du Ruanda
à

K I G A L I



Monsieur le Commissaire Provincial,

Me référant à votre lettre rappelée en marge,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le
nommé Muruhuye François ayant introduit une demande d'acqui-
sition d'armes réside en territoire de Kigali.

Il m'est par conséquent difficile d'émettre
un avis sur l'opportunité et la nécessité de l'acquisition
d'une arme par l'intéressé.

Muruhuye introduira sa demande auprès de
Monsieur l'Administrateur de Territoire à Kigali.-

Pour l'Administrateur de Territoire en route,
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL
JOOSTEN.A.